



VILLE DE VERSAILLES

Conseil municipal

Groupe de l'Union pour le Renouveau de Versailles (U.R.V.)

Versailles, le 4 février 2004

Henry de Lesquen
Conseiller municipal
Président de l'U.R.V.

Monsieur Etienne PINTÉ
Maire de Versailles
Hôtel de Ville
4 avenue de Paris
78000 VERSAILLES

Monsieur le Maire,

Le 21 janvier, lors de la dernière réunion du Conseil municipal, nous avons compris que vous étiez hostile au projet de fusion des écoles Saint-Jean et Hulst. Je vous en ai félicité et je vous ai proposé d'en tirer les conséquences en empêchant sa mise en œuvre. Vous en avez les moyens, eu égard aux pouvoirs que la loi vous confère, car le regroupement des écoles sur la rue Rémilly ne peut se faire sans des autorisations administratives qui relèvent de votre compétence et se trouve, notamment, subordonné à l'octroi d'un permis de construire pour les nouveaux bâtiments du collège Saint-Jean. Les risques de l'opération en termes de circulation et de sécurité des enfants sont suffisamment importants pour que vous y mettiez votre veto, au nom de l'ordre public.

Vous savez combien ce sujet mobilise les parents d'élèves : je partage entièrement, pour ma part, les préoccupations de l'association "720, c'est trop!", dont l'argumentation me paraît difficilement contestable : c'est l'avenir de nos enfants qui est en cause. Au nom du Groupe U.R.V., je vous demande donc de vous engager publiquement à refuser le permis de construire nécessaire au projet de fusion des écoles Saint-Jean et Hulst, qui ne peut se réaliser sans votre accord.

En vous remerciant de l'attention que vous prêterez à cette affaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Henry de Lesquen

Courriers et messages : Groupe U.R.V. - Hôtel de Ville - 4 avenue de Paris - 78000 VERSAILLES
• 01 39 51 61 73 (fax) • urv@urv.fr (courriel).

Informations : www.urv.fr (site Web de l'U.R.V.) • 01 39 49 99 78 (tél.)
• Permanence U.R.V., 1 rue Montbauron, le samedi de 15 h à 17 h [sauf périodes de congés].